



LE POINT DE CBC/RADIO-CANADA

Le *Bulletin sur la transparence et la responsabilisation* de CBC/Radio-Canada fournit l'information la plus récente sur notre rendement en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, ainsi que des renseignements à jour concernant nos efforts continus en vue de respecter les normes les plus élevées en matière d'accessibilité, de transparence et de responsabilisation.

1. Plus d'accessibilité et de transparence

Depuis que CBC/Radio-Canada a été assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* (la *Loi*) en 2007, elle a reçu un total de 1 642 demandes¹. Jusqu'à présent, plus de 105 352 pages contenant de l'information ont été publiées. Cette information, ainsi que les documents sur les réunions du Conseil d'administration et les frais de déplacement et de représentation, sont accessibles sur notre [site web](#).

Accroître l'accès à notre information

Grâce à la refonte de notre site web institutionnel en mai 2012, les Canadiens ont un accès plus facile à un éventail d'information sur nos activités et notre programmation. Si on compare la même période de référence des exercices 2011 et 2012, la page d'accueil pour section sur la [Transparence et la responsabilisation](#) de notre site a connu une augmentation du trafic web qui est passé de 390 visiteurs à 7 807 visiteurs uniques².

L'été dernier et à nouveau en septembre, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a invité CBC/Radio-Canada à partager avec des spécialistes de l'accès à l'information de ministères et d'organismes fédéraux, ainsi que de sociétés d'État, comment nous utilisons notre site web pour promouvoir la divulgation proactive.

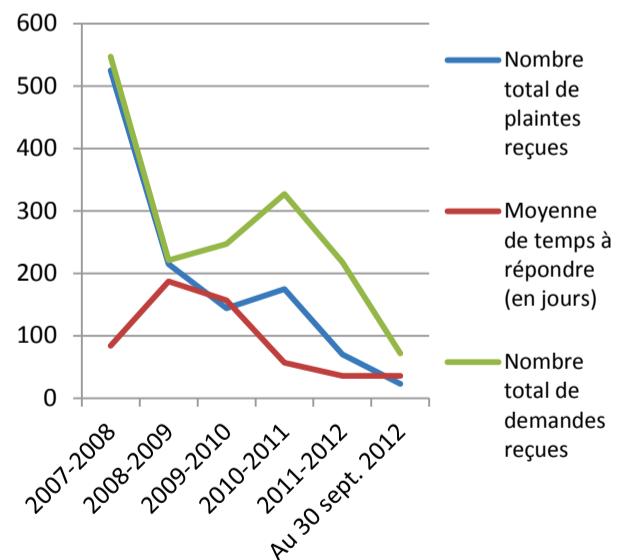
2. Le point sur les statistiques trimestrielles

Délai de réponse

La *Loi* stipule que les organisations doivent normalement répondre aux demandes d'information dans les 30 jours, à moins d'informer le demandeur qu'elles ont besoin d'un délai supplémentaire pour traiter sa requête³.

- Notre délai de réponse moyen est passé d'un sommet de 187 jours en 2008-2009 à 36 jours au 30 septembre 2012.
- Au 30 septembre 2012, le nombre de plaintes déposées auprès du Commissariat à l'information du Canada (CIC) était de 23. Le nombre de plaintes déposées auprès du CIC a connu une forte baisse, passant de 525 plaintes en 2007-2008 à 70 en 2011-2012 (celles liées aux retards sont passées de 384 plaintes à zéro à la fin de ce trimestre).

Résultats trimestriels 2012-2013



¹Au 30 septembre 2012

²Source : Google Analytics, du 1^{er} avril au 30 septembre.

³<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1/index.html>

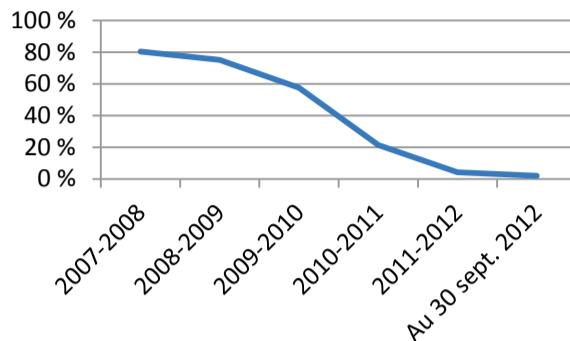


Taux de présomption de refus

Les demandes d'information auxquelles les organisations ne répondent pas dans les délais prévus par la *Loi* sont présumées refusées.

- Notre taux de présomption de refus a chuté de 80,47 % en 2007-2008 à 4,24 % en 2011-2012, surpassant notre cible de 5 % établie pour 2013.
- Au 30 septembre 2012, notre taux de présomption de refus s'élevait à 2 %, soit le taux le plus bas atteint depuis que nous sommes assujettis à la *Loi*.

Taux de présomption de refus



3. Informer les Canadiens

Assemblée publique annuelle

Le 25 septembre 2012, CBC/Radio-Canada a tenu sa quatrième assemblée publique annuelle à St. John's (Terre-Neuve). Le nouveau président du Conseil d'administration, Rémi Racine, le président-directeur général, Hubert T. Lacroix, et la vice-présidente et chef de la direction financière, Suzanne Morris, ont souligné les réalisations de la Société en 2011-2012 et ont donné un aperçu des plans de la Société pour l'avenir.

De plus, dans le cadre d'une présentation spéciale, Adrienne Arsenault, correspondante de l'émission *The National*, David Cochrane, reporter aux affaires provinciales et animateur de l'émission *On Point*, Céline Galipeau, présentatrice du *Téléjournal*, et Tom Harrington, coanimateur de l'émission *Marketplace* ont discuté de la valeur de la radiodiffusion publique avec des Canadiens à travers le pays.

L'événement a été diffusé en direct et la webdiffusion est accessible sur notre site web à : <http://cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/assemblee-publique-annuelle/>.

Documents rendus publics récemment

CBC/Radio-Canada s'efforce d'être la plus transparente et la plus responsable que possible aux yeux des Canadiens et utilise divers moyens pour rendre compte de ses activités aux Canadiens. Nous avons récemment rendu publics les documents suivants :

- [Rapport annuel](#) de 2011-2012
- [Sommaire du Plan d'entreprise](#) - 2012-2013 à 2016-2017
- [Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès à l'information](#) de 2011-2012
- [Rapport sur l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels](#) de 2011-2012
- [Rapport de performance environnementale](#) de 2011-2012
- [Rapport sur la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles](#) de 2011-2012
- [Rapport financier du premier trimestre](#) de 2012-2013

Enfin, restez [SYN](#)chronisé avec l'avenir de la radiodiffusion. Notre magazine en ligne consacré aux technologies explique pourquoi le radiodiffuseur public national du Canada se démarque dans une industrie en mutation rapide. Découvrez les coulisses de CBC/Radio-Canada et voyez comment nos équipes des Médias et des Technologies travaillent de concert en vue de créer et d'offrir aux Canadiens une programmation exceptionnelle à leur convenance.

Pour connaître l'éventail complet des rapports produits par CBC/Radio-Canada en matière de transparence et de responsabilisation, veuillez consulter la section [Transparence et responsabilisation](#) de notre site web.